

DÉCRYPTAGE DES DIFFÉRENTES AIDES DE L'ÉTAT



LA TVA À TAUX RÉDUIT

RGE



DATE DE VALIDITÉ > 31/12/2021



ACCESSIBLE À TOUS / SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

Propriétaires occupants
ou bailleurs, syndicats de
copropriétaires, locataires,
occupants à titre gratuit,
sociétés civiles immobilières



TYPE DE LOGEMENT

Maison, appartement,
syndicat de copropriétaires

RÉSIDENCE PRINCIPALE OU SECONDAIRE



CONDITIONS D'ANCIENNETÉ

Logement achevé depuis
au moins 2 ans

TVA **5,5 %**

TRAVAUX
d'amélioration

de la performance énergétique



Liste des travaux éligibles
dans la "Loi de Finances 2017"

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

RGE

DATE DE VALIDITÉ > 31/12/2019 à partir du 1^{er} janvier 2020, le CITE devient une Prime

ACCESSIBLE À TOUS / SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

Propriétaires occupants, locataires,
occupants à titre gratuit



TYPE DE LOGEMENT

Maison, appartement,
espaces collectifs de l'immeuble

RÉSIDENCE PRINCIPALE



CONDITIONS D'ANCIENNETÉ

Logement achevé
depuis au moins 2 ans



TRAVAUX

RÉALISÉS EN 2019

**-15 %**

- Sur les fenêtres,
portes-fenêtres,
fenêtres de toit
(remplacement simple vitrage)

**-30 %**

- Sur le matériel
(ex. : poêle à bois)



- Sur la main-d'œuvre
(ex. : isolation des murs)



PLAFOND DE DÉPENSES :

- 8 000 € pour 1 personne seule
- 16 000 € pour 1 couple
- +400 € par personne à charge



- La liste des équipements et matériaux éligibles est à retrouver sur www.faire.fr
- Le CITE doit être demandé au moment de la déclaration d'impôt.
- Les factures des travaux réalisés sont à conserver car elles peuvent être demandées par les services fiscaux.
- Le CITE peut être encore plus avantageux pour les ménages aux revenus modestes. Pour en savoir plus, consultez www.faire.fr



L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO (PTZ)

RGE



DATE DE VALIDITÉ > 31/12/2021



ACCESSIBLE À TOUS / SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et sociétés civiles non soumises à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique



TYPE DE LOGEMENT

Maison, appartement,
RÉSIDENCE PRINCIPALE



CONDITIONS D'ANCIENNETÉ

Depuis le 01/07/2019, le PTZ s'applique à tous les logements achevés depuis au moins 2 ans



TABLEAU DES SOMMES QU'IL EST POSSIBLE D'EMPRUNTER

	ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX		PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Montant maximal d'un prêt par logement	10 000 €	2 travaux	3 travaux	30 000 €	10 000 €
		20 000 €	30 000 €		

TRAVAUX ÉLIGIBLES

Liste exhaustive sur www.faire.fr

- Isolation toiture, isolation mur



- Remplacement d'au moins la moitié des fenêtres



- Remplacement système de chauffage ou de production d'eau chaude



- Un seul éco-prêt à taux zéro peut être accordé par logement, sauf si une demande pour un PTZ complémentaire est réalisée dans les 5 ans.
- Depuis le 1/07/2019, la durée du remboursement peut être étalée sur 15 ans.

Pour en savoir + et pour télécharger les nouveaux formulaires "devis" et "factures" relatifs au PTZ du 01/07/2019 : www.cohesion-territoires.gouv.fr/eco-pre-taux-zero-individuel

HABITER MIEUX DE L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

RGE



ACCESSIBLE SOUS CONDITION DE RESSOURCES

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires pour les copropriétés fragiles



TYPE DE LOGEMENT

Maison, appartement



CONDITIONS D'ANCIENNETÉ

Logement achevé depuis au moins 15 ans et n'ayant pas bénéficié d'une autre aide depuis au moins 5 ans

HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ

Aide financière + accompagnement conseil, pour un ensemble de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %.

POUR LES MÉNAGES AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES

50 % du montant total HT des travaux
Plafond de 10 000 €

+ Prime 10 % du montant total HT des travaux (dans la limite de 2000 €) + aide forfaitaire de l'Anah à hauteur de 573 € pour financer l'accompagnement-conseil

POUR LES MÉNAGES AUX RESSOURCES MODESTES

35 % du montant total HT des travaux
Plafond de 7 000 €

+ Prime 10 % du montant total HT des travaux (dans la limite de 1600 €) + aide forfaitaire de l'Anah à hauteur de 573 € pour financer l'accompagnement-conseil

ATTENTION, l'accompagnement par un opérateur-conseil pouvant être payant, mais pouvant bénéficier d'une prise en charge, est obligatoire

Bouquet de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %

HABITER MIEUX AGILITÉ

Aide financière + 3 types de travaux.

50 % du montant total HT des travaux
Plafond de 10 000 €

35 % du montant total HT des travaux
Plafond de 7 000 €

L'accompagnement par un opérateur-conseil n'est pas obligatoire

Trois types de travaux au choix, dans une maison individuelle :

- changement de chaudière ou de mode de chauffage
- isolation des murs extérieurs et /ou intérieurs
- isolation des combles aménagés et aménagables.



- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention.
- Au-delà de 4 mois, l'absence de réponse vaut pour un refus (ce refus est contestable).

Pour en savoir + : <https://www.anah.fr/>

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES (dispositif CEE)

RGE



DATE DE VALIDITÉ > 31/12/2020



ACCESSIBLE À TOUS

Propriétaires, locataires, bailleurs ou occupants à titre gratuit d'un local à usage d'habitation

Propriétaires d'un logement en tant que SCI

Copropriétaires d'immeuble
Entreprises ou administrations
propriétaires d'un bâtiment résidentiel à rénover



TYPE DE LOGEMENT

Maison, appartement

RÉSIDENCE PRINCIPALE OU
RÉSIDENCE SECONDAIRE SITUÉE
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



CONDITIONS D'ANCIENNETÉ

Logement achevé depuis
au moins 2 ans

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Isolation des murs, des sols, des combles, des planchers ou de la toiture
- Remplacement d'une chaudière basse température par un équipement utilisant des énergies renouvelables ou par une chaudière au gaz à très haute performance énergétique
- Programmation et régulation du chauffage, de l'eau chaude sanitaire, de la ventilation/climatisation



- Des aides complémentaires sont proposées aux ménages en situation de précarité et de grande précarité énergétique pour des travaux d'isolation et de chauffage.

Pour en savoir + :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees

→ TOUS LES DÉTAILS
SUR LES AIDES DE L'ÉTAT
sont à retrouver sur
www.faire.fr

